

## Procès-verbal

CPEE du mardi 17 janvier 2017

### **A. Les orientations de l'école**

Le premier cycle se questionne sur le fait que s'il y a une nouvelle direction, qu'arrive-t-il aux orientations de l'école? M. Barrette nous informe que les orientations déjà mises en place doivent se poursuivre jusqu'à échéance de celles-ci. Recommandation : statu quo.

### **B. Les modalités d'application des nouveaux programmes.**

Aucun nouveau programme.

### **C. Distribution des fonctions et responsabilités des enseignantes et enseignants**

Le premier cycle veut s'informer sur le déroulement des surveillances de tolérance 0. Hassina nous fait part que le fonctionnement va très bien. Du fait que se sont toujours les mêmes surveillantes (Hassina et Katherine), cela crée une constance et une meilleure relation avec les élèves en retenue. Le CPEE recommande le statu quo.

## **D. Les relations enseignants-élèves-parents concernant :**

### *i. Les moyens de communication avec les parents*

Tous les membres du CPEE sont d'accord sur le fait que le site web de l'école est très bien construit. C'est un bel outil rempli d'informations pertinentes. Tout de même, nous voulions savoir l'utilisation qu'en font les parents? L'info-parents continuera d'être envoyé par courriel puisque peu de parents le consultent sur le site web. Statu quo

### *ii. L'application du code de vie*

Il y a eu quelques commentaires de certains parents, pas d'accord lorsque leur enfant a une retenue. Si c'est le cas, les référer à Philippe. Statu quo

### *iii. Le système de remise de bulletin*

Le préscolaire souhaite maintenir la distribution du premier bulletin en format papier. Tous les autres membres sont d'accord. Adriana aimerait que le gymnase soit libre la soirée de la remise des bulletins puisqu'elle pourrait présenter son matériel aux parents. Les membres du CPEE ont apprécié le fait que le bulletin soit envoyé avant la rencontre avec les parents. Ceci étant dit, M. Barrette propose de rallonger la première étape. Tous sont d'accord. Pour le reste : Statu quo

## **E. Les règles de fonctionnement de l'établissement (cartable)**

Statu quo

## **F. L'organisation des activités étudiantes et parascolaires**

Les minutes d'activité étudiantes sont principalement concentrées le vendredi après-midi pour les élèves du sdg. Adriana aimerait que ce soit aussi les élèves de la maison qui puissent profiter des activités données. Il est proposé par Hassina et Adriana de répartir les activités dans la semaine. M. Barrette a écouté les commentaires des membres. ***Une lettre a été envoyée par M. Barrette disant que les minutes d'activités étudiantes resteraient principalement le vendredi PM l'an prochain.***

*Nous recommandons que l'activité étudiante soit offerte à l'ensemble des élèves en leur donnant l'opportunité de la choisir. L'activité étudiante doit être conçue et organisée (nature, durée, moment propice de l'activité ainsi que le groupe d'âge cible) par l'enseignant(e) concerné(e). Vote sur la proposition concernant les minutes d'activités étudiantes. 8 appuient, 2 s'abstiennent* **Lettre envoyée par la direction.**

## **G. La planification du calendrier scolaire**

\*\*\* Première rencontre le 7 septembre

1/2 journée 16 novembre (rencontres de bulletins)

1/2 journée 17 novembre

1 journée 8 janvier (retour des vacances)

1/2 journée 2 mars (avant la relâche)

1 journée 12 mars (après la relâche)

1/2 journée 13 avril

1 journée flottante le 9 mai

1 journée flottante le 14 juin

\*La fin de la deuxième étape sera le 16 février 2018. Puis, la remise des notes se fera, au plus tard, le 22 février 2018.

## **H. Les critères de formation des groupes**

Le préscolaire souhaiterait poursuivre l'entrée progressive, donc la formation des groupes se fait quelques jours après la rentrée scolaire. Il est proposé aux autres cycles d'utiliser le même fonctionnement. C'est à discuter. S'il y a lieu, il faudra établir une procédure. Ce sera le statu quo finalement.

## **I. Le système de contrôle des absences**

Il est suggéré que les fiches d'absence pour le cours d'éducation physique soient remises plus tôt au secrétariat puisque les élèves se mettent en action et qu'il est difficile par la suite de prendre les présences. M. Barrette va vérifier si cela est possible.

## **K. L'organisation du système de suppléance**

Les membres du CPEE proposent de remplir la suppléance dépannage dès le début de l'année scolaire 2017-2018.

Nathalie Brault va envoyer à tout le personnel la liste des «suppléants préférés de l'école».

Avant de remplir sa demande pour être libéré, il est important de demander et d'attendre le code de libération (donné par la direction.)

Il y a beaucoup d'irritants avec SIR. Malheureusement, on n'a pas le choix.

## L. Organisation de l'horaire de l'école

Il est recommandé en majorité de continuer avec le 4 jour  $\frac{1}{2}$  et que ce soit le vendredi.

- i. Statu quo c'est-à-dire **période de 54 minutes**.
- ii. La plupart des classes font une période de lecture après le dîner, sauf lorsqu'il y a une période de spécialiste. Certains font de la lecture le matin aussi. **Il est recommandé de faire une période de lecture obligatoire à chaque mois**, où les élèves peuvent changer de classe (classe d'anglais, allé au gymnase, ...) et les spécialistes et autres membres du personnel peuvent accompagner ou même lire un livre avec les élèves.
- iii. Statu quo pour **les récréations**
- iv. **Les temps de déplacements**. En après-midi, entre 2 périodes spécialistes, il y a 17 minutes de pause. Lorsqu'il y avait 2 spécialistes de suite en après-midi, cela était problématique pour déterminer qui s'occupait des élèves pendant 17 minutes et dans quel local. **Il est recommandé de ne pas mettre 2 spécialistes un à la suite de l'autre**. Tous les membres appuient cette recommandation. Si par contre nous devons mettre absolument 2 périodes spécialistes en après-midi, le CPEE, en majorité, recommande qu'une personne stable soit assignée pour la pause de 17 minutes.
- v. Le 1<sup>e</sup> cycle est satisfait avec **la rentrée le matin et le midi**. Le 2<sup>e</sup> cycle propose de séparer les petits sur le long de la clôture et les grands sur le long des paniers de basket, puis les deux groupes montent en même temps un derrière l'autre et chaque groupe à sa propre porte. On se questionne sur le nombre de surveillants. Le 3<sup>e</sup> cycle aimerait mieux une rentrée plus progressive que ce qu'on a maintenant. Le CPEE recommande qu'on essaie les méthodes après la relâche. Les membres sont en majorité d'accord pour essayer et s'en reparler après.

- vi. Les spécialistes proposent d'aider à faire l'horaire. Pour le 1<sup>e</sup> cycle, ils ont un cours d'anglais, donc il ne devrait pas avoir anglais le lundi ou le vendredi. Pour le 1<sup>e</sup> cycle et certains groupes 800, ils ont 3 cours d'éducation physique. Donc, il devrait avoir un cours le lundi et le vendredi pour donner la chance aux élèves du 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle d'avoir plus de cours d'éducation physique. ***La direction n'est pas d'accord à ce que les spécialistes participent à l'élaboration de l'horaire-maître. Une lettre expliquant les raisons est envoyée.***
  
- vii. Horaire Anglais : En 2017-2018, l'horaire d'Anglais prévoit 24 périodes alors que notre horaire n'en contient que 23. La CSMB ne veut pas envoyer un 2<sup>e</sup> enseignant pour une seule période. Dans le cas où un enseignant d'Anglais d'une autre école ne puisse pas prendre la période de plus et que le nombre de groupes à NDL reste le même, la solution proposée et adoptée par le CPEE est la suivante : Le groupe 873 aura 1 période de 54 minutes et 2 périodes de 27 minutes : 9h50 à 10h17. Lundi 27 minutes et autres jours au choix.

## **M. L'organisation de l'entrée progressive au préscolaire**

Statu quo.

Les classes TSA aimeraient avoir une entrée progressive pour pouvoir rencontrer les parents au début de l'année. Cela est utile pour connaître ce que les enfants ont fait durant l'été, si leur comportement a changé, ce qu'il aime ou n'aime pas, etc.

## **N. Planification et organisation des J.P. et des portes ouvertes**

Pour les journées pédagogiques Rétac, quelques personnes trouvent que ce serait plus bénéfique être à l'école pour le début de l'année. On pourrait bien accueillir les nouvelles personnes et se retrouver avec ses collègues. La direction n'a aucun pouvoir sur la journée fixée par le DGA. Par contre, la direction nous dit que **notre entrée l'an prochain se fera à l'école et ne participera pas à la journée Rétac si jamais il y en a une.**

Il est suggéré de changer le premier thème des regards pédagogiques, celui de l'apprentissage, car ce sujet a fait son tour.

Pour les **portes ouvertes**, il faudra écrire sur la lettre que les enfants doivent être présents.

## **O. Répartition budgétaire :**

**1. a) Budget informatique :** Le budget 2016-2017 est épuisé.

Les demandes spéciales pour l'an prochain devront être faites en aout\septembre 2017. Il faudra donc que la proposition d'acheter un TNI pour le gymnase soit reportée en septembre 2017.

b) budget : les nouvelles mesures et la nouvelle façon de répartir les PNE font que nous pouvons compter sur un surcroit de services en 2017-2018.

Nous aurons donc :

- 1 poste (100%) en orthophonie
- 1 poste (100%) en psychoéducation
- 0,6 poste (3 jours/semaine) en psychologie
- 3 postes (tous à 100%) enseignantes-orthopédagogues

TES : le poste de Philippe est confirmé. Nous travaillons actuellement pour un second poste qui reste encore à confirmer

## **P. L'utilisation des locaux**

Le CPEE recommande de varier les locaux utilisés par le SDG après 15h.

Le CPEE recommande que l'éducation physique ait priorité au gymnase, c'est-à-dire d'avoir la moitié du gymnase le midi pour des activités étudiantes et le soir de 15h à 16h30 pour des activités étudiantes ou parascolaires. Une lettre de la direction a été déposée précisant que c'est le SDG qui a la priorité et que selon l'utilisation, il peut y avoir des possibilités.

Le CPEE a adopté à majorité une nouvelle politique proposée par la direction afin d'établir une priorité dans l'attribution des locaux et d'éviter de rendre « personnelle » la discussion.

## **R. Les modalités concernant les plans d'interventions**

À essayer, point reporté en avril. La majorité des personnes sont satisfait du fonctionnement.

## **S. Les fonctions du chef de groupe**

Ce point est reporté à la rentrée. Ce sera à ce moment que nous saurons s'il est possible d'avoir un chef de groupe.

## **V. Temps de présence**

Voir point F et lettre réponse de la direction.

## **W. Les surveillances**

Les surveillances de sortie peuvent être problématiques. On propose des walkies talkies pour assurer une liaison directe et efficace avec le secrétariat.



## Changements qui doivent être approuvés par le CÉ.

- a) **Manuels scolaires utilisés** : Statu quo
- b) **Liste de matériel didactique** : Chaque niveau doit faire les modifications et les envoyer au secrétariat.
- c) **Effets scolaires** : Chaque niveau doit faire les modifications et les envoyer au secrétariat.
- d) **Normes et Modalités d'évaluation** : Statu quo pour 2017-2018 ou revoir en septembre. Dépôt d'une recommandation pour les critères d'évaluation en maternelle 4 ans.
- e) **Temps alloué aux matières** :

Pour faire suite à la proposition fait par Raquel sur l'ajout d'une période de musique pour les classes TSA de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle, le CPEE maintient le statu quo de la grille matière actuelle. Explication : En enlevant un période d'anglais par semaine au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle, les membres du CPEE considèrent qu'avec le nombre de minutes restant pour cette matière, soit 54 minutes par semaine, il sera impossible de compléter le programme d'anglais prévu (120 minutes) au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle. Donc, nous recommandons le maintien des périodes comme elles le sont présentement avec l'espoir que les minutes d'activités étudiantes de l'enseignante de musique pourront être utilisées à cet effet sans entrer en conflit avec la grille matière.

Pour l'an prochain, les élèves de 4 ans bénéficieraient de 30 minutes d'éducation physique par semaine. Le CPEE a voté pour à l'unanimité.

Statu quo pour le reste.